

Société action simplifiée unipersonnelle A.E.A

Dénomination AKCAN DISTRIBUTION

Au capital de 1000 €

Siège social : 13 Rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE

Siren : 877 601 245 RCS BOBIGNY

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1 Juin 2024.

L'an deux mille vingt quatre

Le 1^{er} Juin

A neuf heures.

Le Président de la société A.E.A SASU au capital de 1000 euros divisés en 500 parts sociales, dont le siège social est à 13, Rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. ACIK Ozkan en qualité de Président

Sont présents :

- M. ACIK Ozkan, propriétaire de 500 parts sociales, numérotées de 1 à 500 ;

Soit au total 1 associés présents ou représentés, totalisant 500 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : Changement Siege social.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

Bail Commercial

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte

AO

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

En conséquence, l'assemblée donne quitus au changement de siège social à la gérance,

Ancien siège Social :

13, rue Pierre de Geyter 93380 PIERREFITTE SUR SEINE

Nouveau Siège Social :

1, Avenue de la Barogne, 77230 MOUSSY LE NEUF

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité

deuxieme résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. ACIK Ozkan pour effectuer les formalités de publicité et modification auprès du greffe tribunal de commerce. Afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned below the text 'Le Président'.